

un prêtre" M. et Mme St Pierre alors présents, n'eurent pas l'idée de faire téléphoner à l'Archevêché. A minuit et demi, le malade eut une crise et manda le juge Ryan qui accourut. Le bon juge passa deux heures auprès du cher malade et fit venir en toute hâte le docteur

A la question que lui posa le juge, s'il y avait danger, le docteur répondit que non. — Mais le cœur est faible, insista le juge. — Ne craignez rien, reprit le docteur, il n'y a aucun danger. Tranquilisé, le juge quitta alors le malade; mais il n'eut pas le temps de se rendre chez lui que l'abbé Viens succombait à une seconde crise. Il était trois heures du matin.

Informé de cette mort si prompte, au moment où il allait dire sa messe, Mgr l'Archevêque partit aussitôt après pour se transporter auprès du regretté curé défunt.

La dépouille mortelle de M. l'abbé Viens a été transportée à St Boniface le dimanche après-midi. Elle est restée exposée dans la cathédrale où a eu lieu le service funèbre mardi matin, à neuf heures. En témoignage de son affection pour M. l'abbé Viens, Mgr l'Archevêque a tenu à chanter le service et à faire l'absoute. Sa Grandeur avait aussi fait la levée du corps la veille, et assisté à la récitation entière de l'office des morts.

Le diocèse de St Boniface a perdu en M. Viens, un de ses prêtres les plus dévoués. — C'est en allant visiter un malade à la campagne, à Rosenvale, qu'il a pris son coup de mort.

A toute la famille du regretté M. Viens, nous offrons nos plus sincères sympathies, et nous demandons à nos lecteurs, quelques prières pour le repos de son âme.

M. l'abbé Viens avait été ordonné prêtre le 12 juin 1897, à St Louis de France, Montréal. Il était curé de Portage de la Prairie, depuis le 29 avril, 1899

LA QUESTION DES ÉCOLES N'EST PAS RÉGLÉE !

Voici ce que dit LA PATRIE du 4 mai, au sujet de la question scolaire au Manitoba:

DU DÉVOUEMENT.

" Les Catholiques du Manitoba occupent une position désavantageuse au point de vue de la taxe des écoles

"Ils sont tenus, non seulement de payer pour le maintien